

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_168

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

**OBJET : TARIFS PASS
RÉCIPROCITAIRES NORDIQUE 2023-
2024**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT la mise en place de la vente en avant-saison du 1^{er} octobre au 15 novembre 2023 par les instances nationales et départementales,

CONSIDÉRANT les décisions prises par les instances nationales, régionales et départementales fixant pour l'ensemble des sites nordiques les tarifs des redevances réciprocitaires à appliquer ;

CONSIDÉRANT le poids financier que peuvent représenter ces préventes dans le Chiffre d'affaires de l'Espace nordique,

CONSIDÉRANT depuis plusieurs années la mise en place du partenariat permettant de proposer aux pratiquants de ski de fond le Pass Chartreuse valable sur sites du Désert d'Entremont, de la Ruchère et du Domaine de Chamechaude,

CONSIDÉRANT la réunion d'échange intersites qui s'est déroulée début août,

Pour la saison 2023-2024, il est proposé les tarifs suivants dont l'augmentation des tarifs des redevances réciprocitaires Chartreuse afin de contribuer à l'augmentation de coût de fonctionnement tel que ci-dessous :

TYPE DE REDEVANCE	2022/2023		2023/2024	
	Tarif avant saison	Plein tarif à partir du	Tarif avant saison	Plein tarif à partir du
	Du 01/10/2022 au 15/11/2022	16/11/2022	1er oct au 15 nov 23	à partir du 16 nov 23
Nordic Pass National Adultes* (À partir de 16 ans)	180,00 €	210,00 €	200,00 €	230,00 €
Nordic Pass National Enfants* (De 5 à 15ans révolus)	65,00 €	75,00 €	70,00 €	85,00 €

Nordic Pass Savoie Adultes ** (À partir de 16 ans)	130,00 €	150,00 €	138,00 €	
Nordic Pass Savoie Enfants** (De 5 à 15 ans révolus)	46,00 €	55,00 €	55,00 €	65,00 €
Pass Chartreuse JEUNE (de 5 à 16 ans révolus)	17,00 €	21,00 €	17,50 €	22,00 €
Pass Chartreuse ADULTE (à partir de 17 ans)	59,00 €	69,00 €	62,00 €	72,00 €
Carte magnétique	/	1,50 €	2,00 €	2,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 038-200040111-20231003-238168-DE



* Valable sur l'ensemble des domaines nordiques adhérents à Nordic France (sauf les Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques)

** Valable sur les 16 domaines nordiques adhérents à Savoie Nordic : Aillons-Margériaz, Arêches-Beaufort, Aussois Val Cenis Sardières, Bessans, Champagny-en-Vanoise, les Entremonts en Chartreuse, le Grand Coin, Méribel, Nâves, Peisey-Vallandry, Pralognan-la-Vanoise, Les Saisies, Savoie Grand Revard, Val Cenis Bramans, Valloire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

- DÉCIDE d'adopter et d'appliquer ces tarifs des redevances réciprocitaires.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT.

